ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES

EDMOND CAUBRAQUE

Expert- Comptable
Inscrit au Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables de Nouvelle-Aquitaine
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Pau

SOCIETE ABH DEVELOPPEMENT
Société à responsabilité limitée en cours de constitution
au capital prévu de 804 177 €
Siège social :
6 Rue François Faucher
19240 Allassac
Immatriculation à venir au registre du commerce et des sociétés de Brive-La-Gaillarde

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS SUR CELUI FAIT A LA SOCIETE ABH DEVELOPPEMENT EN COURS DE CONSTITUTION

24 Rue du Château d'Eau 40100 DAX
06 08 78 81 34 edmond.caubraque@orange.fr
SIRET 327 303 228 00073 TVA FR36327303228 IBAN FR76 1090 7004 0066 2211 7691 902

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
SUR CELUI FAIT
A LA SOCIETE ABH DEVELOPPEMENT EN COURS DE CONSTITUTION

Au futur associé unique,

En ma qualité de commissaire aux apports, désigné en tant que tel par votre décision du 8 décembre 2025 et conformément à l'article L223-9 du Code de Commerce, j'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur l'appréciation de la valeur de l'apport en nature devant être effectué à la société à responsabilité limitée en cours de constitution.

La description des conditions et modalités de l'apport figurent dans le traité d'apport signé par les parties le 5 mars 2026.

Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur de l'apport n'est pas surévaluée. A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission. Cette doctrine professionnelle requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur de l'apport, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des parts à émettre par la société bénéficiaire.

Ma mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne m'appartient pas de le mettre à jour pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Je vous prie de trouver, ci-après, mes constatations et conclusion.

I – PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

Les modalités de l'opération, exposées de façon détaillée dans le traité d'apport, peuvent se résumer comme suit :

✓ Contexte de l'opération :

Dans le cadre de la gestion de votre patrimoine professionnel, vous souhaitez apporter à une société en cours de constitution les actions que vous possédez dans une autre société.

✓ Apporteur :

Il s'agit de vous-même, monsieur Benjamin AIMAR, né le 16 août 1991 à Brive-La-Gaillarde (19), de nationalité française, demeurant à Allassac (19240) 6 Rue François Faucher, célibataire et non lié par un pacte civil de solidarité, résident au sens de la réglementation fiscale.

✓ Société bénéficiaire :

Il s'agit de la société à responsabilité limitée ABH DEVELOPPEMENT, en cours de constitution, au capital prévu de 804 177 €, 6 Rue François Faucher 19240 Allassac, immatriculation à venir au registre du commerce et des sociétés de Brive-La-Gaillarde, avec une activité de holding animatrice.

✓ Nature, description et origine de propriété des apports :

Vous souhaitez apporter à la société bénéficiaire, aux conditions ordinaires de fait et de droit en pareille matière de la pleine propriété de 1 000 actions de la société AUTO-ECOLE AIMAR, représentant la totalité du capital social de cette société par actions simplifiée au capital de 100 000 €, 121 Avenue du Docteur Jean Dupuy Brive-La-Gaillarde (19100), RCS Brive-La-Gaillarde 841 099 260, ayant une activité enregistrée à l'INSEE d'enseignement de la conduite.

Signé par Edmond Gaubraque
Le 09/03/2026

Signed with universign

E. C.

Ces titres vous appartiennent pour les avoir souscrits et libérés pour partie à la constitution de la société et pour le complément pour les avoir acquis à titre onéreux au cours de la vie sociale de l'entité, sous sa forme juridique initiale pour ces deux opérations.

✓ Valeur des apports :

Il est indiqué dans le traité d'apport que la valeur des 1 000 actions en pleine propriété est évaluée à la somme de 804 177 € (huit cent quatre mille cent soixante-dix-sept euros),

Cette évaluation est conforme à celle résultant d'un rapport d'évaluation multicritères, assortie de pondérations, établi par une société d'expertise comptable à partir des données des trois derniers exercices arrêtés au 30 juin de la société dont les titres sont apportés.

✓ Rémunération des biens apportés :

En rémunération de cet apport en nature d'un montant global de 804 177 € (huit cent quatre mille cent soixante-dix-sept euros), il vous sera attribué 804 177 (huit cent quatre mille cent soixante-dix-sept) parts nouvelles de 1 € de valeur nominale chacune, de la société ABH DEVELOPPEMENT, en cours de formation, entièrement libérées.

II – DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

J'ai effectué les diligences que j'ai estimées nécessaires, par référence à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicables à cette mission.

En particulier, j'ai :

- contacté les personnes en charge de l'opération pour prendre connaissance de son contexte, des modalités comptables, juridiques et fiscales envisagées ;

- vérifié l'origine de propriété des titres objet de l'apport ;

- vérifié la justification de l'acquisition future de la pleine propriété des titres apportés en me faisant confirmer l'absence de toute garantie ou nantissement s'y rapportant ;

- consulté les documents juridiques et financiers mis à ma disposition ;

- examiné la méthode d'évaluation mise en œuvre ;

- vérifié l'absence de faits ou d'événements susceptibles de remettre en cause la valeur.

III - CONCLUSION

Sur la base de mes travaux et à la date du présent rapport, je suis d'avis que la valeur nette de l'apport retenue s'élevant à 804 177 € (huit cent quatre mille cent soixante-dix-sept euros) n'est pas surévaluée et, en conséquence, qu'elle est au moins égale à la valeur au nominal des parts à émettre.

Fait à Dax,
le 9 mars 2026.

Signé par Edmond Caubraque
Le 09/03/2026

Signed with universign

Edmond CAUBRAQUE
Commissaire aux apports